Arrêté n°106
Arrêté temporaire
portant réglementation
du stationnement

Le Maire de la Commune de TAUVES,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-13 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

VU la demande de M.et Mme WINTERSTEIN Jean et Chantal en date du 7 novembre 2026;

ARRÊTE :

Article 1 : en raison d'un déménagement et le stationnement d'un camion, le stationnement est interdit pour tous les autres véhicules « 25 rue du Sancy » le samedi 28 novembre 2026 de 8h à 18h.

Article 2 : des panneaux de signalisation seront installés sur place.

Article 3 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à M. et Mme WINTERSTEIN, affiché en Mairie et sur place.

Fait à Tauves, le 10 novembre 2026
Le Maire,
Christophe SERRE

MAIRIE DE TAUVES
Puy-de-Dôme



Mairie de Tauves
63690 Tauves - 04 73 21 11 30
mairie@tauves.fr
www.tauves.fr